



ELECTRICITY  
DEVELOPMENT  
CORPORATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
LE MINISTRE DE L'ENERGIE  
ET DE L'EAU

Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP)

DECISION N° 073/D/EDC/DG/DEP/RAF/SPM du 13 06 2023

Portant attribution du contrat issu de la demande de propositions N°002/DP/EDC/PHLP/CIPM/2022 du 12 Octobre 2022 pour la réalisation de l'audit externe du financement AFD dans le Projet hydroélectrique de Lom Pangar, exercices 2021, 2022 et 2023.

LE DIRECTEUR GENERAL DE ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC),

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;
- Vu le Décret N° 2020/244 du 04 mai 2020, portant réorganisation et fonctionnement de la société Société Electricity Development Corporation (EDC) ;
- Vu le décret N° 2020/245 du 4 mai 2020 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;
- Vu le décret N°2018/355 du 12 juin 2018, fixant les règles communes aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 Juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;
- Vu la Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;
- Vu la demande de propositions N°002/DP/EDC/PHLP/CIPM/2022 du 12 Octobre 2022 pour la réalisation de l'audit externe du financement AFD dans le Projet hydroélectrique de Lom Pangar, exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 15 Novembre 2022, relative à l'ouverture des propositions techniques de la demande de propositions susmentionnée ;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 04 août 2023, relative à l'examen du rapport consolidé d'analyse des propositions reçues dans le cadre de la demande de propositions susmentionnée ;
- Vu l'avis de non objection de l'AFD sur le rapport d'évaluation combiné des propositions par correspondance N°2023/YAO/FL/nk/1503-23 du 20 septembre 2023 ;
- Vu le Procès-verbal de négociations du 28 septembre 2023 entre EDC et le Groupement BBI ADVISORY & AUDIT / PYRAMIS AUDIT & CONSEIL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Groupement BBI ADVISORY & AUDIT / PYRAMIS AUDIT & CONSEIL, Tél. : (237) 697 54 60 99 / 222 23 13 90, Email: [isaac.bela@uhy-bbi.com](mailto:isaac.bela@uhy-bbi.com), a été retenu comme attributaire du contrat relatif aux services de consultant pour la réalisation de l'audit externe du financement AFD dans le Projet hydroélectrique de Lom Pangar, exercices 2021, 2022 et 2023 selon les modalités ci-dessous :

Montant HTVA : **Quatorze millions cinq cent mille (14 500 000) F CFA ;**

Montant TTC : **Dix-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (17 291 250)**

Délai d'exécution : **Un (01) mois pour chaque mission.**

**Article 2 :** Le Mandataire du Groupement BBI ADVISORY & AUDIT / PYRAMIS AUDIT & CONSEIL est invité à prendre les dispositions nécessaires pour l'établissement du contrat correspondant.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Amollations :** - ARMP  
- CIPM  
- Service des marchés EDC  
Attributaire



**Dr. Théodore NSANGOU**

Electricity Development Corporation \_ SA  
RC/YAO/2008/B/1227 \_ N° contribuable: M1106000025048Z  
Capital social : 15 000 000 000 FCFA  
Siège social : BP 15 111 Yaoundé  
Tél. : + (237) 222 23 19 30 \_ Fax : +(237)222 23 11 13  
Site web: [www.edc-cameroon.org](http://www.edc-cameroon.org)  
Mail: [info@edc-cameroon.org](mailto:info@edc-cameroon.org)